

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017**

**Compte-rendu affiché le : 2 juin 2017**

**Date de transmission en Sous-Préfecture : 6 juin 2017**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2017**

**N° 17-06-05**

**OBJET :**  
**Retrait de la commune de Rivas et adhésion de la commune de Montrond-les-Bains au Syndicat Intercommunal du CES de Saint-Galmier.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27**

**Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE**

**Membres présents à la séance :**

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT - Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Valérie BLANCHARD à Patrice THOLLOT – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170601-17\_06\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

Publication : 02/06/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

**RETRAIT DE LA COMMUNE DE RIVAS ET ADHESION DE LA COMMUNE DE MONTROND LES BAINS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CES DE SAINT-GALMIER**

Monsieur Gérard RIBOT, Adjoint au Maire et Président du Syndicat Intercommunal du CES de Saint-Galmier, expose aux membres du conseil municipal :

- que le conseil municipal de la commune de Rivas a délibéré, le 21 mars 2017, pour demander le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal du CES de Saint-Galmier ; considérant que depuis l'ouverture du collège public Antoine Guichard à Veauche, les collégiens habitant Rivas ne dépendent plus, en raison de la nouvelle carte scolaire, du collège public de Saint-Galmier,
- que le conseil municipal de la commune de Montrond-les-Bains a délibéré, le 31 janvier 2017, pour adhérer au syndicat.

Conformément aux dispositions des articles L.5211-18 et L.5211-19 du code général des collectivités locales (CGCT) :

- le comité syndical s'est ensuite prononcé favorablement pour ce retrait et cette adhésion dans sa séance du 10 avril 2017,
- les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces modifications du périmètre du Syndicat du CES de Saint-Galmier.

Il convient désormais que la commune de Saint-Galmier, membre du Syndicat, se prononce quant à ce retrait et à cette adhésion, sachant qu'un arrêté préfectoral viendra ensuite valider le nouveau périmètre du syndicat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** la demande de retrait de la commune de Rivas et l'adhésion de la commune de Montrond-les-Bains du Syndicat Intercommunal du CES de Saint-Galmier, entraînant la modification du périmètre du syndicat.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170601-17\_06\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

Publication : 02/06/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 2 juin 2017.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.